



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2018

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2018	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2018	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	12
1.c Conversion des opérations en devises	17
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	17
1.e Actifs et passifs financiers	19
1.f Immobilisations	30
1.g Contrats de location	31
1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente	32
1.i Avantages bénéficiant au personnel	33
1.j Paiements à base d'actions	34
1.k Provisions de passif	35
1.l Impôt courant et différé	35
1.m Tableau des flux de trésorerie	36
1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	36
2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15	38
2.a Effets des changements de présentation	39
2.b Effets de l'application de la norme IFRS 9	43
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	47
3.a Marge d'intérêts	47
3.b Commissions	48
3.c Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	49
3.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	50
3.e Autres charges générales d'exploitation	50
3.f Coût du risque	51
3.g Impôt sur les bénéfices	54
4 INFORMATIONS SECTORIELLES	55
5. EXPOSITION AUX RISQUES	57
5.a Présentation synthétique des risques	57
5.b Risque de crédit	57
5.c Risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire	59
5.d Risque de liquidité	60
5.e Risque de change	60
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	62
6.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	62
6.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	63
6.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	64
6.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	65
6.e Actifs financiers au coût amorti	67
6.f Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	68
6.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	69

6.h	Impôts courants et différés	70
6.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	70
6.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	71
6.k	Immobilisations d'exploitation	72
6.l	Ecart d'acquisition	73
6.m	Provisions pour risques et charges	73
6.n	Transferts d'actifs financiers	74
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	76
7.a	Engagements de financement donnés ou reçus	76
7.b	Engagements de garantie donnés par signature	76
7.c	Autres engagements de garantie	77
7.d	Opérations de titrisation	77
8.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	78
8.a	Frais de personnel	78
8.b	Avantages postérieurs à l'emploi	78
8.c	Autres avantages à long terme	82
8.d	Indemnités de fin de contrat de travail	83
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	84
9.a	Evolution du capital	84
9.b	Regroupement d'entreprises	85
9.c	Intérêts minoritaires	86
9.d	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	88
9.e	Rémunérations des mandataires sociaux	88
9.f	Relations avec les autres parties liées	89
9.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	90
9.h	Périmètre de consolidation	92
9.i	Honoraires des commissaires aux comptes	95

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des deux exercices 2018 et 2017. Il est précisé que l'exercice 2016 est consultable dans les états financiers consolidés 2017 disponibles sur le site des Journaux Officiels (www.journal-officiel.gouv.fr).

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 et offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

Des changements de présentation ont cependant été opérés sur ces comparatifs pour harmoniser les intitulés de rubriques avec ceux prévus par IFRS 9. Ils sont détaillés dans la note 2.a. De plus, l'état de synthèse relatif au bilan présente une référence comparative au 1^{er} janvier 2018 prenant en compte les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 (note 2.b). Les données comparatives présentées dans les notes annexes 6 sur le bilan ont été établies sur cette référence.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

En millions d'euros	Notes	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 ⁽¹⁾ IAS 39
Intérêts et produits assimilés	3.a	5 480	5 304
Intérêts et charges assimilées	3.a	(1 588)	(1 774)
Commissions (produits)	3.b	1 111	1 058
Commissions (charges)	3.b	(421)	(327)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	(1)	-
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	3.d	-	3
Produits des autres activités		173	88
Charges des autres activités		(139)	(66)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 615	4 286
Frais de personnel	8.a	(1 162)	(1 027)
Autres charges générales d'exploitation	3.e	(1 215)	(1 190)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6.k	(127)	(105)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 111	1 964
Coût du risque	3.f	(1 027)	(955)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 084	1 009
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6.j	93	107
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		32	43
Ecart d'acquisition	6.l	(15)	(29)
RESULTAT AVANT IMPOT		1 194	1 130
Impôt sur les bénéfices	3.g	(395)	(398)
RESULTAT NET		799	732
dont intérêts minoritaires		108	38
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		691	694
Résultat par action	9.a	9,13	9,17

⁽¹⁾Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et redénominations au sein du produit net bancaire décrits dans la note 2.a : redénomination des "gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la valeur de marché" en "gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres".

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 ⁽¹⁾ <i>IAS 39</i>
Résultat net	799	732
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(98)	(130)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(100)	(131)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(90)	(131)
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		(4)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	11	(5)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
- Impôts sur les bénéfices	(3)	2
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(18)	7
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	2	1
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option		
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	3	1
- Impôts sur les bénéfices	(1)	
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		
Total	701	602
- Part du Groupe	596	569
- Part des minoritaires	105	33

⁽¹⁾Nouvelle présentation tenant compte des changements décrits dans la note 2.a : redénomination des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" en "variations de valeur sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres".

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 ⁽¹⁾ IFRS 9 et IFRS 15	31 décembre 2017 ⁽²⁾ IAS 39
ACTIF				
Caisse, banques centrales		665	487	487
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	6.a	49	99	
Prêts et opérations de pension	6.a	-	63	
Instruments financiers dérivés	6.a	-	15	15
Instruments financiers dérivés de couverture	6.b	111	107	107
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	6.c			
Titres de dette		-		483
Instruments de capitaux propres		2	2	66
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.e	6 997	11 210	11 210
Prêts et créances sur la clientèle	6.e	81 043	75 385	76 225
Titres de dette	6.e	1 070	1 118	670
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		170	152	152
Actifs d'impôts courants et différés	6.h	969	1 032	854
Comptes de régularisation et actifs divers	6.i	1 117	1 090	1 090
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.j	908	932	1 063
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	6.k	479	464	464
Immobilisations incorporelles	6.k	462	424	424
Ecarts d'acquisition	6.l	1 477	1 537	1 537
TOTAL ACTIF		95 519	94 117	94 847
DETTES				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Instruments financiers dérivés	6.a	-	14	14
Instruments financiers dérivés de couverture	6.b	277	288	288
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	6.f	76 372	71 220	71 220
Dettes envers la clientèle	6.f	2 965	3 500	3 500
Dettes représentées par un titre	6.g	3 211	6 990	6 990
Dettes subordonnées		1 209	1 205	1 205
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7		
Passifs d'impôts courants et différés	6.h	185	126	184
Comptes de régularisation et passifs divers	6.i	2 143	2 210	2 210
Provisions pour risques et charges	6.m	411	350	297
TOTAL DETTES		86 780	85 903	85 908
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital et réserves</i>		7 815	7 300	8 022
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		691	694	694
Total capital, réserves consolidées et résultat de l'exercice, part du Groupe		8 506	7 994	8 716
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(474)	(379)	(387)
Total part du Groupe		8 032	7 615	8 329
Total intérêts minoritaires		707	599	610
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		8 739	8 214	8 939
TOTAL PASSIF		95 519	94 117	94 847

⁽¹⁾Données au 1er janvier 2018 après application des changements de présentation, de principes comptables et des normes IFRS 9 et 15 décrits dans la note 2.

⁽²⁾Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et retraitements détaillés en note 2.a, principalement la redénomination des rubriques d'instruments financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2018

En millions d'euros	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat avant impôt		1 194	1 130
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		89	1 163
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		187	111
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(15)	30
Dotations nettes aux provisions		1 069	842
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(93)	(107)
Charges nettes des activités d'investissement		41	29
Autres mouvements		(1 100)	258
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		3 119	(4 074)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		2 656	(3 957)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		820	184
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(94)	(15)
Impôts versés		(263)	(286)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		4 402	(1 781)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		115	(196)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(150)	(123)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(35)	(319)
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(193)	191
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		(3 874)	1 978
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(4 067)	2 169
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(21)	(29)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		279	40
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		3 420	3 380
Comptes actifs de caisse, banques centrales		487	794
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.e	3 050	2 755
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.f	(117)	(169)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée			
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		3 699	3 420
Comptes actifs de caisse, banques centrales		665	487
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.e	3 199	3 050
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.f	(166)	(117)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		1	
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		279	40

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Actions ordinaires et réserves liées	Instruments de capitaux propres subordonnés	Réserves non distribuées	Total	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
En millions d'euros								
Situation au 31 décembre 2016	4 032		3 868	7 900				
Affectation du résultat de l'exercice 2016								
Distribution de réserves			(244)	(244)				
Augmentations de capital et émissions		380		380				
Rémunération des instruments subordonnés et des actions de préférence								
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires								
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 9.c)			(18)	(18)				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires								
Autres variations			(1)	(1)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			3	3				
Résultat net de l'exercice 2017			694	694				
Situation au 31 décembre 2017	4 032	380	4 302	8 714				
Nouvelle présentation (note 2.a)			2	2			(2)	(2)
Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation	4 032	380	4 304	8 716			(2)	(2)
Effets de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)			(722)	(722)				
Situation au 1er janvier 2018	4 032	380	3 582	7 994			(2)	(2)
Affectation du résultat de l'exercice 2017								
Distribution de réserves			(170)	(170)				
Augmentations de capital et émissions								
Rémunération des instruments subordonnés et des actions de préférence			(12)	(12)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires								
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 9.c)								
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			3	3				
Autres variations								
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							2	2
Résultat net de l'exercice 2018			691	691				
Situation au 31 décembre 2018	4 032	380	4 094	8 506				

DU 1er JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2018

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat				Total part du groupe	Intérêts minoritaires (9.c)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Total			
(258)	(4)	5	(257)	7 643	586	8 229
					(2)	(2)
				(244)		(244)
				380		380
					(2)	(2)
					489	489
				(18)	(489)	(507)
					(7)	(7)
				(1)	2	1
(131)	(4)	7	(128)	(125)	(5)	(130)
				694	38	732
(389)	(8)	12	(385)	8 329	610	8 939
(389)	(8)	12	(385)	8 329	610	8 939
	8		8	(714)	(11)	(725)
(389)		12	(377)	7 615	599	8 214
				(170)		(170)
					4	4
				(12)	(2)	(14)
					10	10
				3	(9)	(6)
(102)		5	(97)	(95)	(3)	(98)
				691	108	799
(491)		17	(474)	8 032	707	8 739

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »

Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe applique :

- la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018.

IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1), de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances commerciales et de location et actifs de contrats (Phase 2), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture (Phase 3).

La norme a modifié les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option.

S'agissant de la comptabilité de couverture (micro-couverture), le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

L'entrée en vigueur des autres normes ou amendements d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2018 est optionnelle, hormis l'amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

Adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe a décidé d'opter pour l'application de la méthode rétrospective simplifiée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat à cette date.

L'essentiel des contrats de location identifiés sont des baux immobiliers et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et bancaire et des locations de véhicules. Les baux immobiliers concernent soit des agences commerciales de la banque de détail, soit des immeubles de bureau au titre de sièges sociaux ou d'immeubles d'exploitation en France ou à l'étranger.

Les hypothèses clés utilisées par le Groupe dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location seront les suivantes :

- les durées de location correspondront à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain. En France, le contrat de bail type est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans.
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location seront déterminés pour chaque actif en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature.

Le Groupe utilisera les deux exemptions de comptabilisation des contrats selon la norme IFRS 16, à savoir les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats de location ayant une valeur unitaire à neuf inférieure ou égale à 5000 euros ou dollars hors taxes.

Le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés actifs (IDA) et des impôts différés passifs (IDP) prévue par les paragraphes 15 et 24 de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». En conséquence, des impôts différés passifs et des impôts différés actifs

distincts seront comptabilisés respectivement au titre des soldes au bilan des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Les principaux impacts attendus de la norme IFRS 16 seront au bilan :

- une augmentation des immobilisations et la constatation d'une dette de location ;
- une augmentation des impôts différés à l'actif et au passif.

Le principal impact attendu sur le compte de résultat postérieurement à l'application de la norme sera le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par une augmentation des charges d'intérêts en Produit Net bancaire (PNB) du fait des dettes de location, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation.

A la suite des différentes études réalisées sur la norme, ses principes et son interprétation, des exercices de recensement et de collecte de données des contrats de location ont été menés afin de déterminer les enjeux liés à l'application du modèle de comptabilisation requis.

A ce stade d'avancement, l'estimation des effets de l'application de la norme IFRS 16 est en cours de finalisation. L'impact attendu sur les états financiers du Groupe n'est pas significatif.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier

significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Personal Finance participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa

valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique «Parités monétaires» et pour la part des tiers, sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

² Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire ou la date d'enregistrement du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception d'une avance. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.d.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable, les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres ...

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat:

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France.
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

Les principes de comptabilisation des actifs et passifs financiers applicables sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés dans les Etats financiers consolidés de l'exercice 2017.

1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des

moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.4).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésoreire qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » de même que les pertes attendues calculées au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les

concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.f Coût du risque.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit, c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie, pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers.

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie doivent être pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD, actualisé au taux d'intérêt effectif.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, une méthode statistique est utilisée, basée d'une part sur des taux de perte actualisés

post échéance du terme, et d'autre part sur les probabilités de transition vers la échéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.f Coût du risque.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement

par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

1.e.5 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de dépréciations des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.6 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.e.7 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Personal Finance et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.8 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture

d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.9 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.10 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.11 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont comptabilisés au coût.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.g CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.g.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.h ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste

inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.i AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.j PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite

attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.k PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.1 IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.m Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux titres de dette au coût amorti et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;

- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à des changements de présentation des comptes:

- en vue de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018, certaines rubriques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ont été renommées ;
- afin de faire converger la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers avec celle utilisée dans les reportings réglementaires, les encours de certaines contreparties ont été reclassés des « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers les « Prêts et créances sur la clientèle » ;

Les effets de ces changements sur le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres sont présentés dans la note 2.a.

Puis, au 1er janvier 2018, le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en application les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 15 :

- les instruments financiers ont été classés et évalués selon la norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » a été mise en œuvre sans effet sur le bilan.

Les effets de l'application de la norme IFRS 9 sont présentés dans la note 2.b.

2.a EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION

Bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 ancienne présentation	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Autres reclassements	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation
ACTIF				
Caisse, banques centrales	487			487
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	-			-
Prêts et opérations de pensions	-			-
Instruments financiers dérivés	15			15
Instruments financiers dérivés de couverture	107			107
Actifs financiers disponibles à la vente	549	(549)(a)		
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
Titres de dette		483(a)		483
Instruments de capitaux propres		66(a)		66
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 319	(135)(b)	26(d)	11 210
Prêts et créances sur la clientèle	76 786	(535)(b)	(26)(d)	76 225
Titres de dette		670(b)		670
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	152			152
Actifs d'impôts courants et différés	854			854
Comptes de régularisation et actifs divers	1 090			1 090
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 063			1 063
Immobilisations corporelles	464			464
Immobilisations incorporelles	424			424
Ecarts d'acquisition	1 537			1 537
TOTAL ACTIF	94 847	-	-	94 847
DETTES				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Dépôts et opérations de pensions	-			-
Dettes représentées par un titre				
Instruments financiers dérivés	14			14
Instruments financiers dérivés de couverture	288			288
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	71 220			71 220
Dettes envers la clientèle	3 500			3 500
Dettes représentées par un titre	6 990			6 990
Dettes subordonnées	1 205			1 205
Passifs d'impôts courants et différés	184			184
Comptes de régularisation et passifs divers	2 210			2 210
Provisions pour risques et charges	297			297
TOTAL DETTES	85 908	-	-	85 908
CAPITAUX PROPRES				
Capital et réserves	8 020	2 (c)		8 022
Résultat de la période, part du Groupe	694			694
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	8 714	2	-	8 716
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat		(2)(c)		(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	(385)			(385)
Total part du Groupe	8 329	-	-	8 329
Réserves et résultat des minoritaires	619	2 (c)		621
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat		(2)(c)		(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	(9)			(9)
Intérêts minoritaires	610	-	-	610
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8 939	-	-	8 939
TOTAL PASSIF	94 847	-	-	94 847

Les changements de présentation par rapport au bilan publié au 31 décembre 2017 sont les suivants :

Le Groupe a procédé à une redénomination des rubriques du bilan et précise dans ce tableau les transitions opérées entre les anciennes et les nouvelles rubriques :

- (a) Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont désormais présentés dans la rubrique « actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».
- (b) Les titres précédemment classés en « Prêts et créances sur la clientèle » et en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentés sur la ligne « titres de dette » au sein des « Actifs financiers au coût amorti ».
- (c) Les effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentés de façon distincte au sein de la nouvelle rubrique « Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».
- (d) Afin d'harmoniser la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers et dans les états réglementaires FINREP, certaines contreparties ont été reclassées de « Prêts et créances sur la clientèle » vers « Prêts et créances sur les établissements de crédit », à hauteur de 26 millions d'euros.

• **Compte de résultat**

En millions d'euros	Exercice 2017 IAS 39 <i>ancienne présentation</i>	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Reclassement des intérêts sur portefeuille de transaction	Exercice 2017 IAS 39 <i>nouvelle présentation</i>
Intérêts et produits assimilés	5 305		(1)	5 304
Intérêts et charges assimilées	(1 774)			(1 774)
Commissions (produits)	1 058			1 058
Commissions (charges)	(327)			(327)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	(1)		1	-
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3	(3)		
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres		3		3
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				-
Produits des autres activités	88			88
Charges des autres activités	(66)			(66)
PRODUIT NET BANCAIRE	4 286	-	-	4 286
Frais de personnel	(1 027)			(1 027)
Autres charges générales d'exploitation	(1 190)			(1 190)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(105)			(105)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 964	-	-	1 964
Coût du risque	(955)			(955)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 009	-	-	1 009
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	107			107
Gains nets sur autres actifs immobilisés	43			43
Ecart d'acquisition	(29)			(29)
RESULTAT AVANT IMPOT	1 130	-	-	1 130
Impôt sur les bénéfices	(398)			(398)
RESULTAT NET	732	-	-	732
dont intérêts minoritaires	38			38
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	694	-	-	694

Les produits et charges d'intérêt sur instruments du portefeuille de transaction, précédemment présentés au sein des « Intérêts et produits / charges assimilés » sont désormais présentés au sein des « Gains nets sur instruments à la valeur de marché par résultat » (soit un montant net de 1 million d'euros sur l'exercice 2017).

• **Etat du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

En millions d'euros	Exercice 2017 IAS 39 <i>ancienne présentation</i>	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Exercice 2017 IAS 39 <i>nouvelle présentation</i>
Résultat net	732	-	732
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(130)	-	(130)
Eléments pouvant être reclassés au résultat	(131)	-	(131)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(131)		(131)
- Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres			
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		(4)	(4)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>			
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances			
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(4)	4	
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>			
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture			
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(5)		(5)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>			
- Impôts sur les bénéfices	2		2
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	7		7
Eléments ne pouvant être reclassés au résultat	1	-	1
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1		1
- Impôts sur les bénéfices			
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence			
TOTAL	602	-	602
- Part du Groupe	569		569
- Part des minoritaires	33		33

2.b EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9
• Synthèse des effets de l'application de la norme IFRS 9 sur le bilan au 1^{er} janvier 2018

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Effets de l'application de la norme IFRS 9			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
		Reclassements	Variations de valeur		
			Phase 1	Phase 2	
ACTIF					
Caisse, banques centrales	487				487
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres		99			99
Prêts et opérations de pensions		70	(7)		63
Instruments financiers dérivés	15				15
Instruments financiers dérivés de couverture	107				107
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	483	(483)			-
Instruments de capitaux propres	66	(64)			2
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 210				11 210
Prêts et créances sur la clientèle	76 225	(70)		(770)	75 385
Titres de dette	670	448			1 118
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	152				152
Actifs d'impôts courants et différés	854		(1)	179	1 032
Comptes de régularisation et actifs divers	1 090				1 090
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 063			(131)	932
Immobilisations corporelles	464				464
Immobilisations incorporelles	424				424
Ecarts d'acquisition	1 537				1 537
TOTAL ACTIF	94 847	-	(8)	(722)	94 117
DETTES					
Banques centrales					-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Dépôts et opérations de pensions					-
Dettes représentées par un titre					-
Instruments financiers dérivés	14				14
Instruments financiers dérivés de couverture	288				288
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	71 220				71 220
Dettes envers la clientèle	3 500				3 500
Dettes représentées par un titre	6 990				6 990
Dettes subordonnées	1 205				1 205
Passifs d'impôts courants et différés	184			(58)	126
Comptes de régularisation et passifs divers	2 210				2 210
Provisions pour risques et charges	297			53	350
TOTAL DETTES	85 908	-	(5)	(5)	85 903
CAPITAUX PROPRES					
<i>Capital et réserves</i>	8 022	(8)	(8)	(706)	7 300
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	694				694
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	8 716	(8)	(8)	(706)	7 994
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(2)				(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(385)	8			(377)
Total part du Groupe	8 329	-	(8)	(706)	7 615
Réserves et résultat des minoritaires	621			(11)	610
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(2)				(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(9)				(9)
Intérêts minoritaires	610	-	-	(11)	599
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8 939	-	(8)	(717)	8 214
TOTAL PASSIF	94 847	-	(8)	(722)	94 117

 La norme IFRS 15 n'a pas eu d'effet sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

- Détail des effets de l'application de la norme IFRS 9 sur le bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Reclassements phase 1				TOTAL	Soldes après reclassements phase 1
		Catégories IAS 39 d'origine					
		Actifs disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres		Prêts et créances et titres au coût amorti			
		Titres de dette	Titres de capitaux propres	Titres de dette	Prêts et créances		
ACTIF							
Caisse, banques centrales	487					-	487
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres			64(b)	35(c)		99	99
Prêts et opérations de pensions					70(c)	70	70
Instruments financiers dérivés	15						15
Instruments financiers dérivés de couverture	107						107
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres							
Titres de dette	483	(483)(a)				(483)	
Instruments de capitaux propres	66		(64)(b)			(64)	2
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 210					-	11 210
Prêts et créances sur la clientèle	76 225				(70)(c)	(70)	76 155
Titres de dette	670	483(a)		(35)(c)		448	1 118
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	152					-	152
Actifs d'impôts courants et différés	854					-	854
Comptes de régularisation et actifs divers	1 090					-	1 090
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 063					-	1 063
Immobilisations corporelles	464					-	464
Immobilisations incorporelles	424					-	424
Ecart d'acquisition	1 537					-	1 537
TOTAL ACTIF	94 847	-	-	-	-	-	94 847
TOTAL DETTES							
dont passifs d'impôts courants et différés	184					-	184
dont provisions pour risques et charges	297					-	297
CAPITAUX PROPRES							
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	8 716		(8)(b)			(8)	8 708
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(2)						(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(385)		8(b)			8	(377)
Total part du Groupe	8 329	-	-	-	-	-	8 329
Réserves et résultat des minoritaires	621						621
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(2)						(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(9)						(9)
Intérêts minoritaires	610	-	-	-	-	-	610
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 939	-	-	-	-	-	8 939
TOTAL PASSIF	94 847	-	-	-	-	-	94 847

L'application des dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers a conduit aux principaux effets suivants au 1^{er} janvier 2018 :

- titres auparavant comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres :
 - (a) les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres de dette auparavant comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres dont le modèle de gestion est la collecte des flux contractuels ont été comptabilisés au coût amorti pour 483 millions d'euros ;
 - (b) les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action ont été classés en instruments à la valeur de marché par résultat pour 64 millions d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 8 millions d'euros de moins-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».

	Soldes après reclassements phase 1	Variation de valeur phase 1		Total phase 1	Ajustement dépréciation - phase 2	TOTAL effet IFRS 9	1er janvier 2018
		Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	TOTAL				
En millions d'euros, au							
ACTIF							
Caisse, banques centrales	487						487
Instruments financiers en valeur de marché par résultat							
Portefeuille de titres	99	-		99		99	99
Prêts et opérations de pensions	70	(7)(c)	(7)	63		63	63
Instruments financiers dérivés	15						15
Instruments financiers dérivés de couverture	107						107
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres							
Titres de dette				(483)		(483)	
Instruments de capitaux propres	2			(64)		(64)	2
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 210						11 210
Prêts et créances sur la clientèle	76 155			(70)	(770)	(840)	75 385
Titres de dette	1 118			448		448	1 118
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	152						152
Actifs d'impôts courants et différés	854	(1)(c)	(1)	(1)	179	178	1 032
Comptes de régularisation et actifs divers	1 090						1 090
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 063				(131)	(131)	932
Immobilisations corporelles	464						464
Immobilisations incorporelles	424						424
Ecart d'acquisition	1 537						1 537
TOTAL ACTIF	94 847	(8)	(8)	(8)	(722)	(730)	94 117
TOTAL DETTES							
	85 908				(5)	(5)	85 903
dont passifs d'impôts courants et différés	184				(58)	(58)	126
dont provisions pour risques et charges	297				53	53	350
CAPITAUX PROPRES							
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	8 708	(8)(c)	(8)	(16)	(706)	(722)	7 994
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(2)						(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(377)			8		8	(377)
Total part du Groupe	8 329	(8)	(8)	(8)	(706)	(714)	7 615
Réserves et résultat des minoritaires	621				(11)	(11)	610
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(2)						(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(9)						(9)
Intérêts minoritaires	610				(11)	(11)	599
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 939	(8)	(8)	(8)	(717)	(725)	8 214
TOTAL PASSIF	94 847	(8)	(8)	(8)	(722)	(730)	94 117

- prêts et créances et actifs détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti :

(c) reclassement de prêts et de titres comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Instruments en valeur de marché par résultat » à hauteur respectivement de 70 millions d'euros et de 35 millions d'euros. Il s'agit notamment d'instruments ne respectant pas le critère des flux de trésorerie : instruments indexés sur un taux benchmark présentant une valeur temps de l'argent modifiée et parts junior de titrisation détenues. Des variations de valeur non significatives ont été constatées au titre de ces reclassements en contrepartie des réserves consolidées.

• **Réconciliation entre les dépréciations IAS 39 et les provisions IAS 37 et les pertes attendues sous IFRS 9**

Les effets induits par le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 conduisent à des dépréciations complémentaires sur les instruments financiers de 823 millions d'euros avant impôt (en diminuant de 770 millions d'euros la valeur des « Prêts et créances sur la clientèle » à l'actif et en augmentant de 53 millions d'euros au passif les « Provisions pour risques et charges » relatives aux engagements de financement et de garantie).

La hausse des dépréciations provient principalement de l'introduction de la strate 1, pour 584 millions d'euros, dont l'essentiel des encours ne faisait pas l'objet de dépréciation dans le modèle IAS 39.

En millions d'euros	31 décembre 2017 IAS 39	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par résultat	Changement de méthode de calcul des dépréciations	Autres effets	1 janvier 2018 IFRS 9
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		29					(25)	4
Actifs financiers au coût amorti								
Prêts et avances aux établissements de crédits								-
Prêts et avances à la clientèle	5 309	(29)				770		6 050
Titres de dette								-
Autres actifs	13							13
Engagements de financement, de garantie et divers	81					52		133
Total dépréciations	5 403	-	-	-	-	822	(25)	6 200
dont dépréciations sur base collective	1 223							
dont dépréciations strate 1								584
dont dépréciations strate 2								1 459
dont dépréciations sur base individuelle / strate 3	4 180							4 157

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2018			Exercice 2017		
	IFRS 9 et IFRS 15			IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	5 432	(1 495)	3 937	5 242	(1 685)	3 557
Comptes et prêts / emprunts	5 275	(1 415)	3 860	5 180	(1 579)	3 601
Opérations de pensions	1	(3)	(2)	1	(3)	(2)
Opérations de location-financement	156	(2)	154	61	(2)	59
Titres de dette						
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(75)	(75)		(101)	(101)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	8	-	8	29	-	29
Titres de dette	8		8	29		29
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)						
Instruments de couverture de résultats futurs	40	(46)	(6)	34	(39)	(5)
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux		(47)	(47)	(1)	(50)	(51)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	5 480	(1 588)	3 892	5 304	(1 774)	3 530

Les intérêts sur instruments financiers au coût amorti comprennent, pour l'exercice 2017, les produits et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle, opérations interbancaires et emprunts émis par le Groupe.

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent, pour l'exercice 2017, aux intérêts sur titres de dette disponibles à la vente, dont la totalité du portefeuille (483 millions d'euros) a été reclassée au coût amorti au 1^{er} janvier 2018.

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par résultat correspondent, pour l'exercice 2018 aux intérêts sur instruments financiers non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas un classement au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 130 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 141 millions d'euros pour l'exercice 2017.

3.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15			Exercice 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	319	(229)	90	275	(171)	104
Engagements de financement et de garantie	9	(8)	1	6	(7)	(1)
Prestations de service et gestion d'actifs	506	-	506	652	(10)	642
Autres	277	(184)	93	125	(139)	(14)
Produits et charges de commissions	1 111	(421)	690	1 058	(327)	731
- dont commissions relatives à la détention ou au placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	-	-	-	-	-	-
- dont commissions relatives aux instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	253	(214)	39	230	(159)	71

3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux titres de de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 <i>IAS 39</i>
Instruments financiers du portefeuille de transaction	(2)	1
Instruments financiers de capital	1	-
Instruments financiers de change	(4)	-
Prêts et opérations de pension	1	1
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	1	-
Instruments de capitaux propres	1	-
Incidence de la comptabilité de couverture	-	(1)
Instruments dérivés de couverture de valeur	(28)	40
Composantes couvertes des instruments financier ayant l'objet d'une couverture de valeur	28	(41)
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	(1)	-

Les gains ou pertes nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2018 et 2017, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au cours de l'exercice 2018 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

3.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	-	3
Produits de dividendes	-	2
Plus-values nettes de cession	-	1
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	3

Pour l'exercice 2018, les gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent aux plus et moins-values sur titres de dette en valeur de marché par capitaux propres et aux dividendes des titres de capitaux propres pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue ; les plus et moins-values réalisées sur ces derniers n'étant plus enregistrées en résultat, mais directement dans les capitaux propres.

Pour l'exercice 2017, les plus-values nettes de cessions sur instruments de capitaux propres correspondaient à celles constatées sous IAS 39 sur les titres disponibles à la vente.

Aucun résultat latent sur titres de dette, précédemment porté dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » n'a été reporté au résultat de l'exercice 2018.

3.e AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 137)	(1 130)
Taxes ⁽¹⁾	(78)	(60)
Total des autres charges générales d'exploitation	(1 215)	(1 190)

⁽¹⁾Les taxes incluent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élevant à 13,4 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 11,5 millions d'euros pour l'exercice 2017.

3.f COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.4 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite en s'appuyant sur l'impayé, qui en constitue l'indicateur principal.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50% pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Scénarios macro-économiques

Les trois scénarios macroéconomiques correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est défini par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts au travers du Groupe.

Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert.
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario défavorable. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs défavorables. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario défavorable.

• Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Dotations nettes aux dépréciations	(807)	(861)
Récupérations sur créances amorties	178	124
Pertes sur créances irrécouvrables	(398)	(218)
Total du coût du risque de la période	(1 027)	(955)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit ⁽¹⁾	(1 013)	(949)
Autres actifs	(4)	2
Engagements de financement, de garantie et divers	(10)	(8)
Total du coût du risque de la période	(1 027)	(955)
Coût du risque sur encours sains	96	29
dont strate 1	(43)	
dont strate 2	139	
Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3	(1 123)	(984)

• **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Dépréciation des actifs					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	4	(4)	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	6 050	810	(880)	(61)	5 919
<i>dont prêts et créances</i>	6 050	816	(880)	(67)	5 919
<i>dont titres de dette</i>	-	(6)	-	6	
Autres actifs	13	3	(1)	(3)	12
Total des dépréciations d'actifs financiers	6 067	809	(881)	(64)	5 931
<i>dont strate 1</i>	494	43	(2)	63	598
<i>dont strate 2</i>	1 438	(133)	(12)	(5)	1 288
<i>dont strate 3</i>	4 135	899	(867)	(122)	4 045
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	112	2		22	136
Autres dépréciations	21	(4)		(1)	16
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	133	(2)	-	21	152
<i>dont strate 1</i>	90	-	-	18	108
<i>dont strate 2</i>	21	3	-	2	26
<i>dont strate 3</i>	22	(5)	-	1	18
Total des dépréciations et provisions constituées	6 200	807	(881)	(43)	6 083

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 1er janvier 2018	493	1 438	4 119	6 050
Dotations nettes aux dépréciations	42	(131)	899	810
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	275	70	1	346
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(76)	(134)	(161)	(371)
Transfert vers Strate 2	(42)	888	(362)	484
Transfert vers Strate 3	(10)	(521)	1 107	576
Transfert vers Strate 1	25	(185)	(30)	(190)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(130)	(249)	344	(35)
Utilisation de dépréciations	(2)	(12)	(866)	(880)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	65	(7)	(119)	(61)
Au 31 décembre 2018	598	1 288	4 033	5 919

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

3.g IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2018		Exercice 2017	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾	(384)	34,4%	(362)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	60	-5,4%	54	-5,1%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	4	-0,4%	3	()
Autres effets	(75)	6,8%	(93)	8,8%
Charge d'impôt sur les bénéficies	(395)	35,4%	(398)	37,8%
<i>Charge d'impôt courant de l'exercice</i>	<i>(306)</i>		<i>(279)</i>	
<i>Charge d'impôt différé de l'exercice (note 6.h)</i>	<i>(89)</i>		<i>(119)</i>	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance est au sein du Groupe BNP Paribas le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédits à la consommation. Dans le cadre de cette activité, le groupe a étendu son offre aux produits d'assurance et d'épargne.

BNP Paribas Personal Finance a également une activité de crédit immobilier dont une partie significative est gérée en extinction.

- **La répartition des résultats et des encours de crédit sur la clientèle entre les deux activités est la suivante**

- **Résultats par activité**

En millions d'euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Crédit à la consommation	Crédit immobilier	Crédit à la consommation	Crédit immobilier
Produit net bancaire	4 519	96	4 141	145
dont commissions	694	(4)	733	(2)
Charges générales d'exploitation	(2 422)	(82)	(2 239)	(83)
Coût du risque	(1 010)	(17)	(921)	(34)
Résultat d'exploitation	1 087	(3)	981	28
Eléments hors exploitation	82	28	108	13
Résultat avant impôt	1 169	25	1 089	41

- **Encours par activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
Crédits à la consommation	65 174	57 799
Crédits immobiliers	15 869	17 586
Total Groupe	81 043	75 385

- **Produit net bancaire par zone géographique**

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
France	1 453	1 371
Autres pays européens	2 622	2 340
Amériques	373	417
Autres pays	167	158
Total Groupe	4 615	4 286

- **Coût du risque par zone géographique**

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
France	(230)	(300)
Autres pays européens	(592)	(446)
Amériques	(156)	(170)
Autres pays	(49)	(39)
Total Groupe	(1 027)	(955)

- **Bilan par zone géographique**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
France	36 221	39 309
Autres pays européens	53 732	49 291
Amériques	4 134	4 030
Autres pays	1 432	1 487
Total Groupe	95 519	94 117

- **Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
France	28 334	28 901
Autres pays européens	48 141	41 934
Amériques	3 545	3 403
Autres pays	1 023	1 147
Total Groupe	81 043	75 385

5. EXPOSITION AUX RISQUES

5.a PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance exerce une activité spécialisée de vente de crédits à la consommation, immobiliers et de regroupements de dettes aux particuliers.

Dans le cadre de cette activité, six risques majeurs sont identifiables :

- le risque de crédit qui se traduit par le non règlement de la dette du client envers la société de crédit (note 5.b),
- le risque de taux d'intérêt (risque de marché) sur le portefeuille bancaire (note 5.c) : Le Groupe BNP Paribas Personal Finance distribue des crédits aux particuliers et/ou aux professionnels à des conditions définies dès l'octroi. Pour garantir l'équilibre de son compte de résultat futur, la marge tarifée doit être protégée contre toutes les variations d'environnement économique, en particulier celles des taux de marché (risque de taux d'intérêt).
- le risque de liquidité (note 5.d) : Le Groupe BNP Paribas Personal Finance doit s'assurer qu'il disposera tout au long de la vie des crédits des fonds qu'il a prêtés à ses clients,
- le risque de change (note 5.e.),
- le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, ou d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels,
- le risque de conformité concerne le non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques.

5.b RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à l'évolution de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut ainsi que de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le dispositif de sélection dépend du type des crédits octroyés.

Pour les crédits à la consommation, le dispositif intègre la sélection et le suivi du réseau de distribution, notamment par l'agrément des vendeurs, le choix des secteurs d'activité, le ciblage des clients éligibles aux offres par marketing direct. L'octroi s'effectue sur la base de scores et de systèmes experts.

Pour les crédits immobiliers et les crédits vendeurs (crédits réalisés notamment auprès des concessions automobiles) pour favoriser la vente de crédits aux particuliers, l'octroi repose sur une analyse de chaque dossier, sur la séparation des fonctions d'analyse et de décision, et sur des délégations de pouvoir.

Pour les crédits vendeurs, les dossiers dépassant un certain seuil sont soumis à décision de la Direction Générale après avis favorable de la Direction des Risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

Le contrôle des risques du Groupe BNP Paribas Personal Finance est assuré par une Fonction Risques intégrée et totalement indépendante des responsables des unités opérationnelles et rattachée à la direction des Risques du Groupe BNP Paribas.

Risque PF (R-PF) assure les missions suivantes :

- Définir la politique risque de BNP Paribas Personal Finance dans le double cadre de la stratégie de BNP Paribas Personal Finance et des politiques de risques du groupe BNP Paribas,
- Assurer l'objectivité du contrôle des risques par un second regard indépendant des logiques commerciales,
- Fournir une information rapide, fiable et complète de l'état des risques, et donner l'alerte sur les éventuelles dégradations des risques,
- Favoriser une pratique uniforme de standards élevés de gestion des risques,
- Contribuer à la qualité des méthodes et des procédures,
- Mettre en place et maintenir un dispositif d'agrégation de données et de reporting conforme aux exigences réglementaires et aux besoins de BNP Paribas Personal Finance.

La Direction des Risques comprend trois niveaux :

- a- Des équipes risques dans chaque entité, qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de leur entité, aussi bien lors de l'octroi des facilités que dans le cadre de la surveillance permanente des engagements.
- b- Des responsables risques de région regroupant plusieurs entités sur plusieurs pays, qui ont pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau et de venir en appui technique des équipes risques locales.
- c- Une équipe centrale en charge de la définition et de la validation des politiques d'acceptation, de la confection des scores, de l'audit risques des entités, de la réalisation des reportings au niveau du groupe, du contrôle des provisions et de l'examen des dossiers immobiliers ou crédits vendeurs excédant les délégations des pays.

Le pilotage des risques repose sur des Comités de niveau groupe (comités centraux), des Comités internes à la filière risque et des Comités de niveau pays.

ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur brute des encours sains (strate 1 et strate 2) présentant des impayés (par antériorité d'impayés), la valeur nette des encours douteux (strate 3), ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

- **Encours sains présentant des impayés**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018					Garanties reçues
	< 90 jours	>90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés	1 810	18	1	1	1 830	294

En millions d'euros, au	1er janvier 2018					Garanties reçues
	< 90 jours	>90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur la clientèle non dépréciés présentant des impayés	1 516	5	1	1	1 523	182

• **Encours douteux**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur la clientèle douteux	5 926	(4 033)	1 893	566
Engagements de financements donnés	47	(2)	45	
Engagements de garantie financière donnés				
Total des engagements douteux hors-bilan	47	(2)	45	-
TOTAL	5 973	(4 035)	1 938	566

En millions d'euros, au	1er janvier 2018			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur la clientèle douteux	5 839	(4 119)	1 720	362
Engagements de financements donnés	50	(2)	48	
Engagements de garantie financière donnés				
Total des engagements douteux hors-bilan	50	(2)	48	-
TOTAL	5 889	(4 121)	1 768	362

5.c RISQUE DE TAUX D'INTERET (RISQUE DE MARCHE) SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

Le Banking Book de BNP Paribas Personal Finance se compose essentiellement:

- de l'intermédiation bancaire, tournée essentiellement vers les activités retail (prêts immobiliers et à la consommation)
- des transactions visant à réduire le risque de taux d'intérêt issu de ces activités retail.

BNP Paribas Personal Finance supporte un risque limité de taux d'intérêt dans son Banking Book dans la mesure où les actifs à taux fixe, représentant la majeure partie des actifs, sont largement financés par des financements à taux fixe issus du Groupe BNP Paribas ou des financements à taux révisibles avec des swaps emprunteurs.

Cependant, dans certains cas, les actifs et les passifs peuvent ne pas être alignés :

- changement inopiné du niveau des remboursements anticipés générant un décalage de maturité
- financement à taux fixe non disponible pour couvrir la production de crédits à taux-fixe.

Ainsi, lorsqu'un mouvement de taux d'intérêt apparaît, les charges payées sur les financements (passifs) d'une part et les intérêts reçus issus des crédits d'autre part, peuvent ne pas varier dans le même sens générant une variation du revenu. Ce risque est appelé l'IRRBB: Interest Rate Risk in the Banking Book.

Le périmètre de management ALMT PF comprend de nombreuses entités juridiques (plusieurs dizaines) qui contribuent à cette exposition. Malgré cela, le risque de taux reste simple à gérer : il provient de l'origination de crédits à taux fixe (amortissables pour la plupart, renouvelables pour les plus complexes). La couverture s'effectue principalement par des emprunts à taux fixe (auprès des trésoreries de BNP Paribas à Paris ou à l'international et à défaut auprès du marché) et pour quelques grandes entités via des swaps emprunteurs taux fixe.

Dans le nouveau contexte des lois bancaires, le « comité taux » doit mettre en place en fin de mois des couvertures de taux par des swaps emprunteurs à taux fixe (ou des emprunts à taux fixe en cas de besoin de liquidité remonté par le « comité liquidité ») afin que les positions de taux consolidées à fin de trimestre ne dépassent pas leurs limites respectives. Ceci permet qu'en tenant compte de l'incertitude, les impasses à fin de trimestre respectent leurs limites respectives et restent en deçà des « early warning » définis à 80% de ces limites en sensibilité des revenus définies dans le Risk Appetite Statement. Les couvertures prises en « comité taux » peuvent prendre la forme de programme pour en optimiser le timing de l'exécution. Les couvertures sont décidées après présentation du contexte macroéconomique, de l'agenda économique et des indicateurs de risque prévisionnel.

Le CEO désigné par le board de BNP Paribas, délègue la gestion de l'IRRBB au Comité ALM du groupe (ALCO Groupe). L'ALCO Groupe délègue la gestion opérationnelle de l'IRRBB aux ALCO locaux (niveau entité ou groupe d'entités), comme par exemple l'ALCO BNPP PF, pour que chaque entité soit couverte par un ALCO.

5.d RISQUE DE LIQUIDITE

BNPP Personal Finance (BNPP PF) est une filiale à 100% détenue par BNP Paribas SA dont l'activité principale est de proposer des prêts à la consommation et immobiliers directement via des partenariats. Le pilier de financement de BNPP PF vient de l'obtention de fonds de BNP Paribas Group (BNP Paribas SA Métropole ou branches) ou de l'ALMT local des filiales de BNP Paribas.

Dans certains cas, en raison de contraintes organisationnelles locales, certaines entités ou branches de BNPP PF peuvent avoir accès à des financements via les marchés locaux.

Aussi souvent que possible, les entités BNPP PF recevront des financements parfaitement adossés à l'actif à refinancer. Le soutien de BNP Paribas peut être sollicité dans des conditions normales comme dans des conditions de stress.

Ainsi, le risque de liquidité de BNP Paribas Personal Finance est majoritairement transféré à BNP Paribas. Le risque résiduel est piloté et géré de manière appropriée.

Dans le cadre du Risk Appetite Statement, un indicateur à 1 an et un indicateur à 1 mois sont suivis par le Conseil d'Administration de BNP Paribas Personal Finance qui en valide les limites.

5.e RISQUE DE CHANGE

Le risque de change porté par un établissement est le risque relevant des écarts de valorisation liés à la détention d'une position dans une devise autre que sa devise de référence. Ces écarts de valorisation sont dus aux fluctuations du cours de change entre les deux devises.

Le risque de change peut être :

- opérationnel lorsque la position de change est liée à l'activité commerciale ;
- structurel lorsque la position de change est liée à un investissement dans une entité implantée au sein d'un pays ayant une devise différente.

L'exposition de BNP Paribas Personal Finance au risque de change opérationnel provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique de BNP Paribas Personal Finance est d'insensibiliser son résultat net aux variations des cours de change.

L'exposition de BNP Paribas Personal Finance au risque de change structurel provient principalement des financements par achat de devise de ses titres de participation dans des entités pour lesquelles la devise de référence n'est pas l'euro. Ces titres de participation créent ainsi une position de change impactant les capitaux propres.

Afin de réduire ce risque, BNP Paribas Personal Finance procède, lorsque cela est possible, au financement par emprunt. L'emprunt finançant les titres de participation annule ainsi la position de change induite. Le financement par emprunt est privilégié lorsque les taux d'emprunt dans la devise dans laquelle la position est générée sont accessibles. En effet, dans certaines géographies (par exemple le Brésil), le niveau élevé des taux est susceptible de rendre moins coûteux le fait de porter la position de change plutôt que de la couvrir par emprunt.

A noter qu'une autre source de risque de change structurel réside dans le revenu courant comptabilisé par nos entités situées hors zone euro.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

6.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués d'instruments financiers dérivés, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15
Portefeuille de titres	49	99
Prêts et opérations de pension	-	63
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT, HORS DERIVES	49	162

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2018		1er janvier 2018	
	IFRS 9 et IFRS 15		IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux			14	14
Instruments dérivés de change			1	
Instruments financiers dérivés	-	-	15	14

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15
Instruments dérivés de taux	684	1 200
Instruments dérivés de change	2	15
Instruments financiers dérivés	686	1 215

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont conclues de gré à gré.

6.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Montants notionnels des instruments de couverture	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels des instruments de couverture	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	14 263	14	208	11 659	26	204
Instruments dérivés de taux	14 263	14	208	11 658	26	203
Instruments dérivés de change				1		1
Couverture de résultats futurs	12 531	97	69	11 735	81	84
Instruments dérivés de taux	12 091	97	68	10 231	81	60
Instruments dérivés de change	440		1	1 504		24
Dérivés utilisés en couverture	26 794	111	277	23 394	107	288

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeurs cumulées - passif
Couverture des portefeuilles couverts en taux	14 263	14	208	(163)	12 771	163	1 500	-
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	14 263	14	208	(163)	12 771	163	1 500	-
Prêts et créances	12 763	7	193	(163)	12 771	163	-	-
Dépôts	1 500	7	15	-	-	-	1 500	-
Total couverture de valeur	14 263	14	208	(163)	12 771	163	1 500	-

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 12 531 millions d'euros. Les variations de valeurs cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 31 millions d'euros.

Le tableau suivant présente l'échéancier des instruments dérivés à usage de couverture :

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Date d'échéance			
	Inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	4 072	9 523	668	14 263
Instruments dérivés de taux	4 072	9 523	668	14 263
Couverture de résultats futurs	731	11 800	-	12 531
Instruments dérivés de taux	517	11 575	-	12 092
Instruments dérivés de change	214	225	-	439

6.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>		1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres de capitaux propres	2	1	2	-
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	2	1	2	-

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe n'a pas réalisé de cession de ces investissements et aucune plus ou moins-value latente n'a été transférée vers les « réserves consolidées ».

6.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- **Actifs financiers en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	-	-	-	-	5	29	15	49	-	-	2	2
Etats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières adossées à des actifs CDOs / CLOs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	29	-	29	-	-	-	-
Autres valeurs mobilières adossées à des	-	-	-	-	-	29	-	29	-	-	-	-
Autres titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	5	-	15	20	-	-	2	2
Prêts et opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	-	-	-	-	5	29	15	49	-	-	2	2

En millions d'euros, au	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	-	-	-	-	18	36	45	99	-	-	2	2
Etats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières adossées à des actifs CDOs / CLOs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	36	-	36	-	-	-	-
Autres valeurs mobilières adossées à des	-	-	-	-	-	36	-	36	-	-	-	-
Autres titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	18	-	45	63	-	-	2	2
Prêts et opérations de pension	-	-	-	-	-	-	63	63	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	63	63	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	-	-	-	-	18	36	108	162	-	-	2	2

⁽¹⁾ Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

• Instruments financiers dérivés

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15							
	Portfeuille de transaction				Couverture			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux				-		111		111
Instruments dérivés de change				-				-
Valeur de marché positive	-	-	-	-	-	111	-	111
Instruments dérivés de taux				-		276		276
Instruments dérivés de change				-		1		1
Valeur de marché négative	-	-	-	-	-	277	-	277

En millions d'euros, au	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15							
	Portfeuille de transaction				Couverture			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux		14		14		107		107
Instruments dérivés de change		1		1				
Valeur de marché positive	-	15	-	15	-	107	-	107
Instruments dérivés de taux		14		14		263		263
Instruments dérivés de change						25		25
Valeur de marché négative	-	14	-	14	-	288	-	288

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts.

6.e ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

• Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.f)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.f)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 997	-	6 997	11 210	-	11 210
Comptes à vue	3 199	-	3 199	3 050	-	3 050
Prêts	3 789	-	3 789	8 146	-	8 146
Opérations de pension	9	-	9	14	-	14
Prêts et créances envers la clientèle	86 962	(5 919)	81 043	81 435	(6 050)	75 385
Comptes ordinaires débiteurs	3	-	3	4	-	4
Prêts consentis à la clientèle	83 357	(5 835)	77 522	78 482	(5 975)	72 507
Opérations de location-financement	3 602	(84)	3 518	2 949	(75)	2 874
Total prêts et créances au coût amorti	93 959	(5 919)	88 040	92 645	(6 050)	86 595

• Détail des titres de dette

En millions d'euros	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.f)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.f)	Valeur nette comptable
Etats	4	-	4	23	-	23
Etablissements de crédit	616	-	616	593	-	593
Autres	450	-	450	502	-	502
Total titres de dette au coût amorti	1 070	-	1 070	1 118	-	1 118

• Détail des prêts et créances et titres de dette par strate

En millions d'euros	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.f)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 3.f)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 997	-	6 997	11 210	-	11 210
Strate 1	6 997	-	6 997	11 210	-	11 210
Prêts et créances envers la clientèle	86 962	(5 919)	81 043	81 435	(6 050)	75 385
Strate 1	73 400	(598)	72 802	68 398	(493)	67 905
Strate 2	7 636	(1 288)	6 348	7 198	(1 438)	5 760
Strate 3	5 926	(4 033)	1 893	5 839	(4 119)	1 720
Titres de dette	1 070	-	1 070	1 118	-	1 118
Strate 1	1 070	-	1 070	1 118	-	1 118

• **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Investissement brut	4 890	3 473
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	1 171	693
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	2 904	2 586
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	815	194
Produits financiers non acquis	(1 288)	(524)
Investissement net avant dépréciation	3 602	2 949
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	1 030	549
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	1 859	2 309
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	713	91
Dépréciations	(84)	(75)
Investissement net après dépréciation	3 518	2 874

6.f DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Dettes envers les établissements de crédit	76 372	71 220
Comptes à vue	166	117
Emprunts interbancaires	75 922	70 697
Opérations de pension	284	406
Dettes envers la clientèle	2 965	3 500
Comptes ordinaires créditeurs	1 875	1 966
Comptes d'épargne	89	121
Comptes à terme et assimilés	1 001	1 413

6.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Titres de créance négociables	597	501
Emissions obligataires	2 614	6 489
Total des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	3 211	6 990

DETTES SUBORDONNÉES COMPTABILISÉES AU COUT AMORTI

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Dettes subordonnées remboursables	1 209	1 205
Total des dettes subordonnées évaluées au coût amorti	1 209	1 205

- **Dettes subordonnées remboursables**

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

- **Dettes subordonnées perpétuelles**

Les titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission (après accord des autorités de supervision bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Impôts courants	140	148
Impôts différés	829	884
Actifs d'impôts courants et différés	969	1 032
Impôts courants	126	89
Impôts différés	59	37
Passifs d'impôts courants et différés	185	126

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros	1er janvier 2018	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2018
Instruments financiers	55	(93)	(3)	-	27	(14)
Provisions pour engagements sociaux	46	(3)	-	(1)	4	46
Réserve latente de location-financement	(28)	(11)	-	-	9	(30)
Provisions pour risque de crédit	884	14	-	-	5	903
Déficits fiscaux reportables	21	7	-	-	2	30
Autres éléments	(131)	(3)	-	-	(31)	(165)
Total impôts différés nets	847	(89)	(3)	(1)	16	770
Impôts différés actifs	884					829
Impôts différés passifs	(37)					(59)

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 654 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 562 millions d'euros au 1er janvier 2018.

6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	9	6
Comptes d'encaissement	4	3
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	399	210
Autres débiteurs et actifs divers	705	871
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 117	1 090
Dépôts de garantie reçus	8	3
Comptes d'encaissement	3	2
Charges à payer et produits constatés d'avance	660	592
Autres créditeurs et passifs divers	1 472	1 613
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 143	2 210

6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2018			31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	34	(5)	29	297	12	2	14	243
Entreprises associées ⁽¹⁾	59	(13)	46	611	95	5	100	689
Total sociétés mises en équivalence	93	(18)	75	908	107	7	114	932

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe BNP Paribas Personal Finance aux coentreprises sont détaillés dans la note 9.f Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
			% d'intérêt	Participation dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participation dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	40%	191	40%	201
Entreprises associées						
Carrefour Banque	France	Crédits à la consommation	40%	275	40%	268
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	Distribution de crédits	40%	219	40%	179

6.k IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	57	(21)	36	-	-	-
Terrains et constructions	108	(38)	70	162	(43)	119
Equipement, Mobilier, Installations	212	(164)	48	188	(139)	49
Biens mobiliers donnés en location	393	(98)	295	345	(69)	276
Autres immobilisations corporelles	95	(65)	30	81	(61)	20
Immobilisations corporelles	808	(365)	443	776	(312)	464
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	865	(386)	479	776	(312)	464
Logiciels informatiques acquis	461	(345)	116	330	(238)	92
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	670	(546)	124	632	(505)	127
Autres immobilisations incorporelles	326	(104)	222	301	(96)	205
Immobilisations incorporelles	1 457	(995)	462	1 263	(839)	424

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment les droits au bail et les fonds de commerce.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2018 s'établit à 128 millions d'euros contre 102 millions d'euros au titre de l'exercice 2017.

Le montant des reprises nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 0,3 millions d'euros pour l'exercice 2018, contre des dotations nettes de 3 millions d'euros pour l'exercice 2017.

6.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur nette comptable en début de période	1 537	1 595
Acquisitions	(2)	35
Cessions	-	(16)
Effets des variations des parités monétaires	(28)	(41)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(30)	(36)
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	1 477	1 537
Valeur brute comptable	1 938	1 968
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(461)	(431)

Les tests de dépréciation relatifs aux Unités Génératrices de Trésorerie ont été réalisés conformément aux principes décrits dans la note 1.b.4 et ont amené l'enregistrement d'une dépréciation de 30 millions d'euros au 31 décembre 2018. La valorisation d'une UGT dont la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition représente 317 millions d'euros au 31 décembre 2018 a fait l'objet d'un examen particulier compte tenu d'évènements survenus au premier trimestre 2019, qui ont conduit à sa dépréciation intégrale en 2019.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

6.m PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Provisions sur engagements sociaux	74	17	(15)	(3)	5	78
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 8.b)	34	4	(6)	(3)	6	35
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 8.c)	34	9	(6)		(1)	36
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 8.d)	1	1				2
dont provisions sur paiements à base d'actions	5	3	(3)			5
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.f)	133	(3)	-	-	22	152
Provisions pour litiges	103	24	(11)	-	(5)	111
Autres provisions pour risques et charges	40	24	(13)	-	19	70
Total des provisions pour risques et charges	350	62	(39)	(3)	41	411

6.n TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Dans le cadre de l'activité de titrisation pour compte propre décrite dans la note 7.d, le Groupe réalise des opérations de titrisation, dont certaines font l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes.

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont ainsi essentiellement constitués de créances titrisées. Les passifs associés à ces créances sont constitués des parts de titrisation souscrites par les tiers.

- **Opérations de pension :**

Les titres mis en pension s'élèvent à 283 millions d'euros (contre 406 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension », pour un montant de 283 millions d'euros au 31 décembre 2018 (406 millions d'euros au 31 décembre 2017).

- **Opérations de titrisation avec un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
--	--	---------------------------------------	--	---------------------------------------	----------------

Titrisation

Actifs financiers au coût amorti	2 676	1 501	2 676	1 501	1 175
Total	2 676	1 501	2 676	1 501	1 175

En millions d'euros, au 1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
--	--	---------------------------------------	--	---------------------------------------	----------------

Titrisation

Actifs financiers au coût amorti	6 516	4 761	6 628	4 824	1 804
Total	6 516	4 761	6 628	4 824	1 804

En outre, certaines parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance, et à ce titre ne figurant pas au bilan consolidé, sont prêtées. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable des titres prêtés est de 11 940 millions d'euros (contre 11 259 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le Groupe a également réalisé des transferts conduisant à la décomptabilisation intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs sous forme de garanties données rémunérées par des commissions, au titre desquelles des provisions ont également été constatées en « Provisions pour risques et charges ».

En millions d'euros	31 décembre 2018				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	IFRS 9 et IFRS 15					Exercice 2018	Cumul
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Valeur de marché du passif	Exposition maximale aux pertes			
Implication continue							
Engagement de garantie	640	73	73	640	(14)	17	(66)

En millions d'euros	1er janvier 2018				Gains ou pertes comptabilisées à la date du transfert	Produits et charges comptabilisés	
	IFRS 9 et IFRS 15					Exercice 2017	Cumul
	Autres montants payables au cessionnaire au titre des actifs transférés	Valeur comptable du passif	Valeur de marché du passif	Exposition maximale aux pertes			
Implication continue							
Engagement de garantie	711	60	60	-	(14)	11	(83)

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	38	543
- à la clientèle	26 984	25 753
Ouverture de crédits confirmés	20 301	25 164
Autres engagements en faveur de la clientèle	6 683	589
Total des engagements de financements donnés	27 022	26 296
dont strate 1	26 439	25 768
dont strate 2	536	478
dont strate 3	47	50
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	1 388	2 090
Total des engagements de financements reçus	1 388	2 090

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	689	733
- d'ordre de la clientèle	19	18
Cautions immobilières		
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	15	14
Autres garanties d'ordre de la clientèle	4	4
Total des engagements de garantie donnés	708	751
dont strate 1	708	751
dont strate 2	-	-
dont strate 3	-	-

7.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	264	1 631
Titres donnés en pension	283	406

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 547 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 2 036 millions d'euros au 31 décembre 2017).

• Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017.

7.d OPERATIONS DE TITRISATION

• Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de BNP Paribas Personal Finance, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle.

Au cours de l'année 2018, BNP Paribas Personal Finance a réalisé en France la première opération de titrisation de 'true-sale' avec transfert significatif de risque, Noria 2018. Le fonds a été émis en juin 2018 pour un montant de 1,6 milliards d'euros. Les titres senior ont été intégralement auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance. Ces titres sont éligibles aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème. Les titres mezzanine et junior ont été vendus à des investisseurs externes à hauteur de 95%. Les 5% restant ont été auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance.

Par ailleurs, en 2018 des rechargements ont été effectués, en France, au Royaume Uni et en Italie pour respectivement 1,1 milliard d'euros, 57 millions de livres sterling et 2 milliards d'euros.

Le montant de titres auto-souscrits par BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Finance UK, BNP Paribas Personal Finance BV et Findomestic Banca SPA, et prêtés à BNP Paribas SA s'élève à 11,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018 contre 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

Au total, le stock de créances titrisées s'élève à 16,2 milliards d'euros pour 12 opérations au 31 décembre 2018.

8. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	831	724
Charges au titre des avantages sociaux	265	239
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	66	64
Total des frais de personnel	1 162	1 027

8.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe BNP Paribas Personal Finance**

En France, le Groupe BNP Paribas Personal Finance cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 51 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 46 millions d'euros pour l'exercice 2017.

La ventilation par zone géographique est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
France	29	28
Autres	22	18
TOTAL	51	46

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe BNP Paribas Personal Finance, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

En dehors du périmètre Opel, les régimes de retraite à prestations définies ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe BNP Paribas Personal Finance au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance.

BNP Paribas Personal Finance et Groupe PSA ont conjointement réalisé fin 2017 l'acquisition des activités financières d'Opel en Europe. Certaines des entités acquises opèrent des régimes de retraite à prestations définies qui ont été repris dans le cadre de l'opération. Il s'agit principalement de régimes bénéficiant aux salariés des entités Opel situées en Allemagne, qui sont financés à hauteur de 93% au 31 décembre 2018, contre 94% au 31 décembre 2017.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe BNP Paribas Personal Finance bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe BNP Paribas Personal Finance. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régimes à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Obligation nette
Allemagne	106		106	(99)	7
France	57	4	61	(48)	13
Autres	14	14	28	(13)	15
TOTAL	177	18	195	(160)	35

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Obligation nette
Allemagne	107		107	(101)	6
France	58	4	62	(48)	14
Autres		14	14		14
TOTAL	165	18	183	(149)	34

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur actualisée des obligations en début de période	183	93
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4	4
Charge liée à l'actualisation des engagements	3	1
Effets des liquidations de régime		(3)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(10)	5
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(1)	(3)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	3	(2)
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(2)	(1)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(4)	(1)
Incidence des variations de régime	19	90
Valeur actualisée des obligations en fin de période	195	183

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur de marché des actifs en début de période	149	50
Produit d'intérêt des actifs	2	1
Effets des liquidations de régime		(1)
(Pertes) gains actuariels de la période	(5)	
Cotisations versées par BNP Paribas Personal Finance	4	
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(4)	(1)
Incidence des variations de régime	14	100
Valeur de marché des actifs en fin de période	160	149

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Coût des services	4	2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4	4
Effets des liquidations de régime	-	(2)
Charge financière nette	1	-
Charge liée à l'actualisation des engagements	3	1
Produit d'intérêt des actifs de régime	(2)	(1)
Total porté dans les « Frais de personnel »	5	2

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	3	1
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime	(5)	
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(3)	3
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	10	(5)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	1	3

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour la zone monétaire Euro, le Groupe BNP Paribas Personal Finance actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Allemagne	1,70% / 1,80%	3,00%	1,30% / 1,80%	non disponible
France	1,60%	2,05% / 3,30%	1,30%	2,15% / 3,40%
Autres	1,10% / 1,70%	2,20% / 3,00%	1,30%	1,80%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Allemagne	20	(16)	21	(14)
France	8	(7)	8	(7)
Autres	3	(3)	1	(1)

- Rendement effectif des actifs de régime au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2018	Exercice 2017
Allemagne	-3,55%	non disponible
France	3,55%	3,65%
Autres	1,70% / 1,80% quand financés	Plans non financés

- Ventilation des actifs de couverture

	31 décembre 2018						31 décembre 2017					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
En pourcentage												
Allemagne	31%	67%	-	-	2%	-	31%	68%	-	-	1%	-
France ⁽¹⁾	7%	67%	18%	8%	-	-	6%	68%	18%	8%	-	-
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	100%	-	-	-	-	-	-
Groupe BNP Paribas Personal Finance	21%	62%	6%	2%	1%	8%	23%	68%	6%	3%	1%	-

⁽¹⁾ En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima tous les 3 ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et de manière régulière pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

8.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et la faculté d'épargner des jours de congés.

La provision nette correspondante s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe BNP Paribas est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe BNP Paribas.

Depuis 2013, le Groupe BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80% indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20% indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 11 millions d'euros au 31 décembre 2018, inchangée par rapport au 31 décembre 2017.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	36	34

8.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Par ailleurs, BNP Paribas Personal Finance comptabilise des charges liées aux plans de départ dans le cadre de restructuration dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	2	1

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Opérations réalisées sur le capital**

Au 31 décembre 2018, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 75 649 830 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées, inchangé par rapport au 31 décembre 2017.

- Actions de préférence et instruments de capitaux propres subordonnés**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2018			73⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Emprunt subordonné admissible en capitaux propres

Le 20 décembre 2017, BNP Paribas Personal Finance a contracté un emprunt subordonné à durée indéterminée pour un montant de 380 millions d'euros. Cet emprunt offre au prêteur une rémunération au taux Euribor 3 mois majoré de 4,16%. Il pourra être remboursé à l'issue d'une période de 5 ans. A compter de cette première date de call, il pourra être remboursé à l'initiative du prêteur à chaque date de tombée de coupon trimestriel. Cet emprunt est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de cette émission sont résumées dans le tableau suivant :

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNP Paribas Personal Finance	20/12/2017	EUR	380	Euribor 3 mois + 4,16% 5 ans	Euribor 3 mois + 4,16%
Total au 31 décembre 2018			380		

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'ayant pas d'instrument dilutif en actions ordinaires, le résultat de base par action ordinaire est égal au résultat dilué par action ordinaire.

Au 31 décembre 2018, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période s'élève à 75 649 830, inchangé par rapport au 31 décembre 2017.

Le résultat de base par action ordinaire sur l'exercice 2018 s'élève à 9,13 euros contre 9,17 euros sur l'exercice 2017.

9.b REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **Opérations de l'exercice 2018**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018.

- **Opérations de l'exercice 2017**

- Opel Bank SA

Le 1er novembre 2017, BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance (Groupe PSA) ont finalisé l'acquisition conjointe de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

BNP Paribas détient 50% d'Opel Bank SA, maison-mère de l'ensemble Opel Vauxhall Finance acquis. Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur cette entité et la consolide par intégration globale.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 10,2 milliards d'euros, notamment les Prêts et créances sur la clientèle pour 8,3 milliards d'euros.

Les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs ont été finalisés au 30 juin 2018.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération s'établit à 15 millions d'euros.

L'amortissement de l'ajustement de valeur lié à l'exercice d'acquisition a généré un impact de +112 millions d'euros sur le résultat net consolidé avant impôt de l'exercice 2018.

9.c INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2016	590	-	(4)	586
Affectation du résultat de l'exercice 2016	(2)			(2)
Rémunération des actions de préférence	(2)			(2)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	489			489
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(489)			(489)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(7)			(7)
Autres variations	2			2
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(3)	(5)
Résultat net de l'exercice 2017	38			38
Situation au 31 décembre 2017	617	-	(7)	610
Nouvelle présentation (note 2.a)	2	(2)	-	-
Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation	619	(2)	(7)	610
Effets de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)	(11)	-	-	(11)
Situation au 1er janvier 2018	608	(2)	(7)	599
Affectation du résultat de l'exercice 2017	-			-
Augmentation de capital et émissions	4			4
Rémunération des actions de préférence	(2)			(2)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	10			10
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(9)			(9)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-		(3)	(3)
Résultat net de l'exercice 2018	108			108
Situation au 31 décembre 2018	719	(2)	(10)	707

• Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

	31 décembre 2018	Exercice 2018						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe Opel Vauxhall Finance	10 379	508	177	177	50%	89	89	-
Autres intérêts minoritaires						19	16	2
TOTAL						108	105	2

	1er janvier 2018	Exercice 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe Opel Vauxhall Finance	10 244	59	16	8	50%	8	4	-
Commerz Finanz	-	214	33	33	49,9%	17	17	-
Autres intérêts minoritaires						13	12	4
TOTAL						38	33	4

BNP Paribas Personal Finance et Commerzbank ont décidé, le 18 août 2017, de mettre fin à leur partenariat existant à travers l'entité Commerz Finanz.

A la suite de cette réorganisation, BNP Paribas Personal Finance a cédé en 2017 sa participation dans Commerz Finanz à la succursale allemande de BNP Paribas SA.

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs d'Opel Vauxhall Finance, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Commerz Finanz GmbH				
Cession de 50,1% de l'activité Bancaire à Commerz Bank parallèlement à l'acquisition de 49,9% de l'activité Crédit			(18)	(488)
Fidecom				
Rachat de la part des minoritaires avant fusion dans BNPP Personal Finance				(1)
Total	-	-	(18)	(489)

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 77 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 78 millions d'euros au 31 décembre 2017.

9.d RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2017 et 2018, aucune entité du Groupe BNP Paribas Personal Finance n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées :

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs est présenté dans la note 6.n Transferts d'actifs financiers.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas Personal Finance en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 6.n Transferts d'actifs financiers et 7.c Autres engagements de garantie.

9.e REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 2 300 milliers d'euros pour l'exercice 2018, contre 2 098 milliers d'euros pour l'exercice 2017.

9.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas Personal Finance sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les autres sociétés du Groupe BNP Paribas ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre le Groupe BNP Paribas Personal Finance et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE ET LE GROUPE BNP PARIBAS

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas Personal Finance est présentée dans la note 9.h « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence. Sont également reprises toutes les opérations réalisées avec les autres sociétés du Groupe BNP Paribas consolidées par intégration globale.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées :**

En millions d'euros	31 décembre 2018			1er janvier 2018		
	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées
ACTIF						
Comptes ordinaires	2 819			2 361	5	
Prêts	3 698	33	29	7 157	32	676
Titres	497	492		469	545	
Actifs divers	365		5	422		3
Total	7 379	525	34	10 409	582	679
PASSIF						
Comptes ordinaires	118			63		
Autres emprunts	74 608			69 286		
Dettes représentées par un titre	1 210			1 816		
Passifs divers	160		1	66		
Total	76 096	-	1	71 231	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de garantie donnés	3			496		
Engagements de financement donnés	910	40	5	2 361		
Total	913	40	5	2 857	-	-

Par ailleurs, des parts de titrisation auto-souscrites par BNP Paribas Personal Finance (cf. note 7.d Opérations de titrisation) et d'autres titres ont été prêtés ou mis en pension auprès de BNP Paribas SA.

• **Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2018			Exercice 2017		
	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées	Autres entreprises consolidées dans le Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	143	1	3	169	3	5
Intérêts et charges assimilés	(1 307)			(1 408)		
Commissions (produits)	570		9	502		1
Commissions (charges)	(24)			(22)		
Prestations de services rendues	17			11		
Prestations de services reçues	(162)			(133)		
Loyers perçus						
Total	(763)	1	12	(881)	3	6

9.g Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2018. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Personal Finance ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de BNP Paribas Personal Finance qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et à la clientèle ⁽¹⁾		6 863	78 689	85 552	84 522
Titres de dette au coût amorti (note 6.e)	128	484	452	1 064	1 070
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		80 836		80 836	79 337
Dettes représentées par un titre (note 6.g)		3 211		3 211	3 211
Dettes subordonnées (note 6.g)		1 217		1 217	1 209

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 1er janvier 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et à la clientèle ⁽¹⁾		11 189	73 730	84 919	83 721
Titres de dette au coût amorti (note 6.e)	109	497	504	1 110	1 118
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle		75 862	412	76 274	74 720
Dettes représentées par un titre (note 6.g)		6 990		6 990	6 990
Dettes subordonnées (note 6.g)		1 211		1 211	1 205

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas Personal Finance : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les dettes, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.9). La valeur de marché retenue pour les prêts et les dettes dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

9h. Périmètre de consolidation

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Société consolidante									
BNPP Personal Finance	France								
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Sociétés consolidées									
Autop Ocean Indien	France	IG	100,0%	97,8%	E1				
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SAU	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Banque Solfea	France	ME (1)	45,0%	45,0%		ME (1)	45,0%	45,0%	
BGN Mercantil E Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D1
BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance EAD	Bulgarie				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cafineo	France	IG	51,0%	50,8%		IG	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Cetelem Algérie	Algérie	IG	100,0%	100,0%	E1				
Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	20,8%	20,8%		ME	20,8%	20,8%	
Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,5%	E1				
Cetelem IFN	Roumanie				S4	IG	100,0%	100,0%	
Cetelem SA de CV (Ex- BNPP Personal Finance SA de CV)	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,5%	E1				
Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
CMV Mediforce	France				S2	IG	80,0%	80,0%	
Cofica Bail	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cofiplan	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Commerz Finanz	Allemagne								S2
Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	97,8%	97,8%		IG	97,8%	97,8%	
Direct Services EAD	Bulgarie								S4
Domofinance	France	IG	55,0%	55,0%		IG	55,0%	55,0%	
Effico	France	ME	24,5%	24,5%		ME	24,5%	24,5%	V2
Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%	E2				
Fidecom	France								S4
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Findomestic Banka AD	Serbie								S2
GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	D1
Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME (1)	20,0%	20,0%		ME (1)	20,0%	20,0%	E1
International Development Resources AS Services SA	Espagne				S3	ME *	100,0%	100,0%	
Laser ABS 2017 Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
Leval 20	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Loisirs Finance	France	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Neuilly Contentieux	France	IG	96,0%	95,7%	E1				
Norrskan Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Olympia SAS	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E2
Oney Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Opel Bank	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E3
Opel Bank GmbH	Allemagne	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Bank GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	50,0%	E2				
Opel Bank GmbH (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Bank GmbH (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance AB	Suède	IG	100,0%	50,0%	D1	ME *	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance BVBA	Belgique	IG	100,0%	50,0%	D1	ME *	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance Germany Holdings GmbH	Allemagne				S4	IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance International BV	Pays-Bas	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance NV	Pays-Bas	IG	100,0%	50,0%	D1	ME *	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance NV (succ. Belgique)	Belgique				S1	ME *	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance SA	Suisse	IG	100,0%	50,0%	D1	ME *	100,0%	50,0%	E3
Opel Finance SPA	Italie	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Leasing GmbH	Allemagne	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Leasing GmbH (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
OPVF Europe Holdco Ltd	Royaume-Uni				S4	IG	100,0%	50,0%	E3
OPVF Holdings UK Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	50,0%	E3
Prêts et Services SAS	France								S4
Projeo	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
Sevenday Finans AB	Suède				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
Sundaram BNPP Home Finance Ltd	Inde	ME (1)	49,9%	49,9%		ME (1)	49,9%	49,9%	
Suning Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	15,0%	15,0%		ME	15,0%	15,0%	
Syigma Funding Two Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Symag	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
TEB Finansman AS	Turquie	IG	85,6%	85,6%		IG	85,6%	85,6%	
UCB Ingatlanhitel ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME (1)	40,0%	40,0%		ME (1)	40,0%	40,0%	
United Partnership	France	ME (1)	50,0%	50,0%	E1				
Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Entités structurées									
B Carat	Belgique				S1	ME *	-	-	E3
Cartolarizzazione Auto Receivable's SRL	Italie				S3	IG	-	-	E3
Cofinoga Funding Two LP	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Ecarat SA	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E3
Ecarat UK (a)	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	France								S1
FCT F Carat	France				S1	IG	-	-	E3
Florence 1 SRL	Italie				S1	IG	-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b)	Espagne	ME (1)	-	-		ME (1)	-	-	
Fonds Communs de Titrisation Autnorica (c)	France	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Communs de Titrisation Domos (d)	France	IG	-	-		IG	-	-	
I Carat SRL	Italie				S1	IG	-	-	E3
Laser ABS 2017 PLC	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E1
Noria 2015	France								S1
Noria 2018-1	France	IG	-	-	E2				
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2013 I BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Securely Transferred Auto Receivables II SA	Luxembourg				S3	IG	-	-	E3
Vault Funding Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	E3
Warf 2012 Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	E3

(a) Au 31 décembre 2018, les Fonds Communs de Titrisation Ecarat UK regroupent 4 fonds (Ecarat PLC 6 à 9), versus 5 fonds (Ecarat PLC 4 à 8) au 31 décembre 2017

(b) Au 31 décembre 2018, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 14 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17 et RMBS Prado I à VI), versus 14 fonds au 31 décembre 2017 (FCC UCI 9 à 12, 14 à 18 et RMBS Prado I à V)

(c) Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le Fonds Commun de Titrisation Autnorica regroupe 1 compartiment (Autnorica 2014)

(d) Au 31 décembre 2018, les Fonds Communs de Titrisation Domos regroupent les fonds Domos 2011 et Domos 2017, versus Domos 2008, Domos 2011 et Domos 2017 au 31 décembre 2017

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Rebuton

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'IP dans le périmètre prudentiel.

9.i HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2018	Deloitte		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>						
Certification des comptes	2 348	90%	2 376	100%	4 724	95%
- BNPP Personal Finance	487		492		979	
- Filiales consolidées	1 861		1 884		3 745	
Services autres que la certification des comptes	248	10%		0%	248	5%
- BNPP Personal Finance	248				248	
- Filiales consolidées					-	
TOTAL	2 596	100%	2 376	100%	4 972	100%
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	776		797		1 573	
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	248				248	

Au titre de l'exercice 2017	Deloitte		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>						
Certification des comptes	2 980	86%	2 074	82%	5 054	85%
- Emetteur	374		374		748	
- Filiales consolidées	2 606		1 700		4 306	
Services autres que la certification des comptes	469	14%	457	18%	926	15%
- Emetteur	416		457		873	
- Filiales consolidées	53				53	
TOTAL	3 449	100%	2 531	100%	5 980	100%
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes</i>	1 075		1 143		2 218	
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes</i>	416		457		873	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNPP Personal Finance, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 143 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018.